

Bulletin d'adhésion

Espace tuteur

Raison sociale du partenaire :

N° Siret du partenaire :

N° Convention Caf/partenaire :

Préambule :

Ce document est pris en application de la convention et du contrat de service.

Le bulletin d'adhésion propre à chaque service du Portail Mon Compte partenaire décrit les modalités d'accès au service donné.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Description du service

Le service Espace tuteur permet au tuteur personne morale d'accéder au dossier de ses protégés et d'effectuer des démarches pour le compte de ses derniers si la mesure de protection le permet.

Le service propose :

- La transmission de la mesure de protection pour un nouveau protégé ;
- La transmission et mise à jour des données bancaires ;
- Un module de recherche pour accéder au dossier de son protégé ;
- La consultation des informations relatives au protégé et la réalisation de démarches le concernant.
- Pour un protégé déjà connu de la Caf, la transmission
 - D'une nouvelle mesure de protection ;
 - De nouvelles coordonnées bancaires.

L'accès direct aux données d'une personne faisant l'objet d'une mesure de protection est subordonné à la fourniture des justificatifs de la mesure et leur prise en compte par la Caf concernée.

Article 2 - Les utilisateurs du service

L'utilisation du service n'est autorisée qu'aux personnes expressément habilitées.

Ce service est destiné aux :

- Agents habilités au titre des mesures de protection des majeurs,
- Membres de l'équipe pluridisciplinaire en charge d'assurer l'accompagnement du majeur protégé,
- Personnels qui suppléent le mandataire judiciaire dans l'instruction des dossiers des protégés.

Dans le cadre d'une gestion déléguée des accès au service Espace tuteur, le partenaire a une responsabilité entière quant à la bonne utilisation des accès à ce service et de la conformité de l'attribution des habilitations.

Article 3 - Modification du bulletin d'adhésion

En dehors des cas de résiliation de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », l'accès au service Espace tuteur peut prendre fin en cas de :

- Suppression du service par la Caf.
- Modification de la liste des services accessibles au partenaire.

Cette modification fera l'objet d'un avenant au contrat de service pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire ».

Article 4 - Renseignements complémentaires

Un mode opératoire du service est mis à disposition sur le portail « Mon Compte Partenaire » dans la page Espace tuteur.

Fait à LIEU DE SIGNATURE en deux exemplaires, le DATE DE SIGNATURE (A RENSEIGNER PAR LE DERNIER SIGNATAIRE)

Pour la Caf	Pour SAISIR L'IDENTITE DU PARTENAIRE
RENSEIGNER LA FONCTION DU SIGNATAIRE	RENSEIGNER LA FONCTION DU SIGNATAIRE
Prénom NOM et signature	Prénom NOM et signature